

## Fondation d'entreprise Rustica Charte éthique

La Fondation d'entreprise Rustica est ancrée dans le sillage de son entreprise fondatrice : Rustica, editrice du magazine hebdomadaire dédié aux plaisirs et techniques de la culture des jardins depuis 1928. Au diapason des jardiniers, qui évoluent avec leur temps et se mobilisent pour encourager des bonnes pratiques, le magazine s'est progressivement engagé en faveur d'une approche écologique de la nature et des jardins. Dans son prolongement, la Fondation propose de participer à la transition écologique, à travers trois activités :

- Accompagner, conseiller et éduquer le jardinier expert ou néophyte dans ses préoccupations écologiques quotidiennes ;
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'utilisation de méthodes de culture durables ;
- Contribuer au développement et à la diffusion de la connaissance du jardinage au naturel, de l'agroécologie et de la permaculture ; soutenir des actions environnementales en France comme à l'international.

A travers elles, elle souhaite incarner des valeurs qui lui sont chères : engagement, accessibilité et transmission.

### Cinq grands principes guident l'action de la Fondation d'entreprise Rustica :

**Une gouvernance et une gestion exemplaires.** Tous bénévoles, les membres du Conseil d'Administration garantissent l'absence de lien d'intérêt entre eux-mêmes, les salariés ou les projets soutenus. Ils veillent au respect des règles juridiques et fiscales et à l'absence de distribution d'excédents et/ou d'actifs aux membres du CA ou à l'équipe salariée de la Fondation.

**Une « biodiversité » de soutiens et d'interlocuteurs.** Pour déployer le meilleur de la culture Rustica et cultiver les différences qui constituent notre richesse, la Fondation engage ses soutiens auprès de projets associatifs liés au jardin en s'attachant à repérer les compétences et les qualités des personnes qui portent les projets. Dans la relation de confiance qui doit s'instaurer, garante de la durabilité du projet associatif, la Fondation sera attentive au respect des principes de non-discrimination tant en matière d'âge, de genre, de questions de race ou de milieu d'origine.

**Un engagement sociétal en faveur du plus grand nombre : jardiniers amateurs, experts ou en devenir.** Les projets accompagnés et financés par la Fondation ont germé au sein d'organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée. La notoriété de Rustica et les soutiens financiers que la Fondation apportera, doivent permettre conjointement de renforcer leurs compétences et d'augmenter le rayonnement de leurs actions, afin qu'elles bénéficient à un large public, répondant ainsi à la volonté de transmission et de pédagogie de la Fondation, notamment en matière de transition écologique.

**Une gestion des projets et des finances bien ordonnée.** Appliquant l'adage selon lequel « c'est à ses outils que l'on reconnaît le vrai jardinier », la Fondation exécute ses missions en respectant des référentiels métiers en termes de méthodologie de pilotage, d'évaluation de l'efficacité et de mesure d'impact. Elle s'engage également à se doter de procédures comptables et de gestion rigoureuses, à développer le contrôle interne et être en mesure de répondre à tout contrôle externe.

**Des actions et un fonctionnement interne qui appliquent les principes de responsabilité environnementale.**

Charte élaborée à Paris, le 21 octobre 2021.

Signature : Vincent Montagne, Président de la Fondation d'entreprise Rustica